

COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAONE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2015

Compte rendu de la précédente réunion : adopté

Secrétaire de séance : Madame Fabienne VIROT.

PROJET DE CONTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE.

Demande faite aux 4 communes du RPI de décider de leur participation ou pas au projet.

Réunion générale le 10 mars prochain (salle des fêtes de Laperrière-sur-Saône) pour statuer sur le projet.

Le conseil municipal de Losne a refusé la demande de la commune de Saint-Symphorien-sur-Saône pour la scolarisation des enfants.

Simulation financière : sur 20 ou 25 ans.

2 montants : 660 000 € en excluant le prêt de l'école maternelle.

1 100 000 € en incluant le prêt de l'école maternelle (montant arrondi au-dessus, taux calculé à 3,2% pour obtenir un bon projet).

Le terrain d'une valeur de 60 000 € n'est pas intégré dans la simulation.

Calcul effectué sur les 4 communes :

⇒ 660 000 € sur 20 ans et 40% de subvention

Part de Laperrière-sur-Saône : charges annuelles 16 000 € - 37€/hab.

Sur 25 ans : charges annuelles 13 800 € - 32 €/hab.

⇒ 1 100 000 € sur 20 ans et 40% de subvention

Part de Laperrière-sur-Saône : charges annuelles 26 760 € - 62€/hab.

Sur 25 ans : charges annuelles 22 965 € - 53 €/hab.

(Pour info : à ce jour à Saint-Seine-en-Bâche : 80 €/hab. pour l'école maternelle).

Nécessité d'effectuer un prêt relais de 450 000 € : surcoût pendant 2 ans de 7 000 € à charge de la commune.

Il est possible de consacrer une partie des économies de la commune pour rembourser le prêt pour l'école et celui de la salle des fêtes.

Les dotations vont baisser cependant, les conditions sont favorables par rapport au coût de la construction.

Il faut dimensionner le projet au niveau des communes.

Quelle sécurité par rapport aux engagements financiers des communes ? Il sera pris attache auprès de Madame la Sous-préfète pour mettre en place des statuts juridiques qui empêche les communes engagées de sortir du dispositif en cours et surtout qui garantisse le remboursement des prêts au prorata des populations des 4 communes.

Ces statuts juridiques verrouilleront le système.

Les subventions seront versées à la structure juridique.

Le conseil municipal :

* accepte le projet à hauteur de 1 100 000 € sur 25 ans

* demande l'adoption d'une structure juridique verrouillée

* accepte l'intégration et la renégociation du prêt contracté pour la construction de l'école maternelle.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU PAYS LOSNAIS – MODIFICATION DE L'ARTICLE 10 DES STATUTS (SIAEPA).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 27 janvier 2015, le

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU PAYS LOSNAIS a décidé

d'une modification de l'article 10 de ses statuts pour intégration d'un 4^{ème} vice-président.

Après avoir présenté la délibération du Syndicat, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des 8 communes adhérentes au Syndicat de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, 10 voix pour,

Vu la délibération annexée du Syndicat du 27 janvier 2015,

Vu les statuts du Syndicat,

- Approuve la modification statutaire telle qu'elle a été adoptée par le Syndicat en date du 27 janvier 2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES.

- ⇒ Lecture faite par Monsieur le Maire du Second droit de réponse adressé aux Maires par l'ancien Président du Syndicat des Eaux de Laperrière-sur-Saône. Détail des dépenses du SIEA depuis 2006. Les 2 budgets (eau et assainissement) ont été séparés en 2007.
- ⇒ Plan de Gestion des Risques d'inondation (PGRI) : mis en place par l'Etat d'une consultation publique.
- ⇒ Les communes bénéficiant d'un Tarif Jaune d'Electricité vont participer à un groupement d'achat coordonné par le SICECO.
- ⇒ Rapport relatif à la qualité de l'assainissement des eaux usées de la station d'épuration, à Laperrière-sur-Saône, tout est conforme. Pas de fuite majeure sur le réseau de collecte des eaux usées. Les équipements, les performances et les taux des boues sont conformes à la réglementation en vigueur. Ce rapport est disponible en Mairie.
- ⇒ L'utilisation de la tonne à lisier : évoqué par le SIAEPA du Pays Losnais: soit procéder à l'enlèvement des boues par un prestataire extérieur, soit les emmener à Saint-Jean-de-Losne pour les retraiter à l'aide de leur centrifugeuse. Le SIAEPA prévoit une visite des 3 stations d'épuration.
- ⇒ Les travaux de l'église sont terminés. Prévoir le nettoyage des locaux afin d'accueillir la messe des Rameaux (28 mars 2015).
- ⇒ Rendez-vous pris avec l'entreprise BACLET TP (le 12 mars prochain à 17h) pour remise en état de fossés et du chemin du Chausseux (bande de roulement « déchaussée »).
- ⇒ Fossé remblayé (à l'entrée des bois, à droite, chemin de l'autoroute): à qui appartient-il ? Branchages sur le fossé en continuité. A qui incombe l'enlèvement (Association Foncière ou particulier).
- ⇒ Demande de chiffrage de travaux de sécurisation de départementales (rue principale et rue des Juifs) pour les enfants scolarisés empruntant ce parcours quotidiennement.
- ⇒ Rideau de séparation dans la salle des fêtes (en attente de devis).
- ⇒ Devis pour renforcement des trottoirs et réparation du bord de route, à la sortie de la commune, en direction de Saint-Symphorien-sur-Saône.

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

Destinataires : MM et MMES les Conseillers Municipaux.